



Communiqué de presse – 15 décembre 2022

Défense des droits humains : Passerell passe la vitesse supérieure en 2023

L'équipe de Passerell a la joie d'annoncer que ses activités vont prendre une ampleur nouvelle en 2023.

Passerell est une association active dans la défense des droits des demandeur.euses, bénéficiaires et débouté.e.s de la protection internationale. L'association a pour objet d'accompagner dans l'exercice de leurs droits, les personnes vulnérables dont les problématiques sociales s'articulent très difficilement avec la question migratoire (droits de l'enfant, santé mentale, violence fondée sur le genre). Faute de financements, l'association avait dû licencier la majorité de ses effectifs et réduire drastiquement ses activités en 2022.

Sécurisation d'un poste grâce aux dons privés

Les dons des entreprises et des particuliers ont permis à Passerell de compléter les revenus de ses activités d'auto-financement (formations en droit de l'immigration notamment) et de maintenir le poste de la directrice de l'association pour 2023. Celle-ci assure l'indispensable coordination des différentes activités de Passerell et notamment le travail de veille juridique opéré par les bénévoles, ainsi que la tenue d'une permanence pour recevoir des personnes ayant besoin d'informations sur leurs droits.

Financement européen pour les droits des femmes migrantes : LEILaW démarre en janvier

Dans le cadre du programme « Citoyens, égalité, droits et valeurs », la Commission européenne a octroyé un financement conséquent à Passerell, accompagnée des associations Ryse et Douri, pour le projet « **LEILAW - Listen, Exchange and Inform on human rights Law for Women** », qui veillera à une application effective du cadre légal protégeant les victimes de violence fondée sur le genre pour les femmes migrantes au Luxembourg.

Ce financement permet l'embauche de cinq salarié.e.s au sein des trois associations partenaires, qui, pendant deux ans, seront mobilisé.e.s autour de trois piliers : écoute, dialogue et accès à l'information. LEILaW vise particulièrement les demandeuses de protection internationale et les professionnel.le.s en contact direct avec elles (travailleur.euse.s sociaux, avocat.e.s, professionnel.le.s de santé) et se concentre autour de deux actions clés :

- activités **d'empowerment** (activités récréatives, groupes de soutien etc.) pour les demandeuses de protection internationale afin de créer un espace sûr favorisant l'échange entre personnes issues de différentes communautés sur la violence fondée sur le genre;
- renforcement des connaissances juridiques par le biais d'une **permanence d'accès aux droits** (écouter les demandeuses de protection internationale, leur fournir des informations sur leurs droits et les accompagner tout au long de leur procédure de demande de protection internationale) et des **ateliers de formation interdisciplinaires** sur le droit applicable pour les professionnel.le.s en contact avec des demandeuses de protection internationale (travailleur.euse.s sociaux, avocat.e.s, professionnel.le.s de santé).

Le travail continue

« Nous sommes infiniment reconnaissantes envers les donateurs et toutes les personnes qui ont manifesté leur soutien durant cette période difficile et nous ferons honneur à ce soutien en poursuivant notre travail pour les droits des migrants vulnérables » indique Catherine Warin, présidente et cofondatrice de l'association. *« Le financement de la Commission européenne confirme ce que nous répétons régulièrement : il est légitime de demander aux pouvoirs publics de soutenir financièrement les associations qui, comme Passerell, œuvrent en faveur des droits humains. »* ajoute Marion Dubois, directrice de l'association. L'association avait publié l'été dernier une [lettre ouverte](#), signée par une trentaine d'acteurs de la société civile, demandant aux Ministres compétent.e.s d'ouvrir un dialogue avec le secteur des droits humains pour examiner les possibilités d'améliorer et de pérenniser le soutien public à ce secteur. Malgré une rencontre à l'automne avec les Ministères concernés, aucune réponse concrète à notre demande de soutien n'a été apportée à ce jour par les pouvoirs publics. Nous constatons néanmoins avec grand intérêt que le projet de budget du Ministère de la Justice pour 2023 inclut une nouvelle ligne pour le soutien des organisations œuvrant dans le domaine des droits humains. Bien qu'à l'état de projet et sans information complémentaire, cela constitue déjà une avancée intéressante que Passerell entend bien continuer à suivre dans les prochains mois.